

COMMUNE DE GREZIEU LA VARENNE

DELIBERATION

DU CONSEIL MUNICIPAL

SEANCE DU VINGT AVRIL DEUX MILLE DIX HUIT

L'AN DEUX MIL DIX HUIT

Le 20 AVRIL

Sous la présidence de M. Bernard ROMIER, Maire,

Ont siégé : Mesdames Eliane BERTIN, Béatrice BOULANGE, Monia FAYOLLE, Stéfania FLORY, Geneviève GARNIER, Sylvie JERDON, Laurence MEUNIER, Sophie MONTAGNIER, Anne-Virginie POUSSE, Claudine ROCHE, , Emilie SOLLIER, Renée TORRES, Chantal VARAGNAT et Messieurs, Eric BESSENAY, Patrick BOUVET, Jean-Marc CHAPPAZ, Jean-Claude CORBIN, Gérard CROYET, Jean-Luc DUVILLARD, Jacques FORAT, Laurent FOUGEROUX, Pierre GRATALOUP, Bernard GUY, Jacques MEILHON, Eric PRADAT, Hugues JEANTET, Mario SCARNA, Michel LAGIER ;

Pouvoirs :

SECRETAIRE DE SEANCE :

NOMBRE DE CONSEILLERS MUNICIPAUX élus : 29

NOMBRE DE CONSEILLERS MUNICIPAUX présents : 19

NOMBRE DE CONSEILLERS MUNICIPAUX représentés : 8

CONVOCAION EN DATE : 13 avril 2018

DATE D’AFFICHAGE : 26 avril 2018

OBJET : Cession à titre gratuit des parcelles cadastrées section B n°3193 et B n° 3190 de la SCI Le Coteau de la Chaudanne au bénéfice de la commune

-----N° 2018/26

VU le Code général des Collectivités territoriales et notamment L2121-29 et L2122-21,

VU la proposition de la SCI Le Coteau de la Chaudanne céder à titre gratuit des parcelles cadastrées section B n°3193 et B n° 3190 d’une surface de 1 425 ca de terrains au lieudit LE CHARTIER au bénéfice de la commune de Grézieu La Varenne afin de créer une voie verte.

CONSIDERANT l’intérêt pour notre commune d’accéder à cette demande,

OUI l’exposé de M. Jacques FORAT, adjoint délégué à l’urbanisme,

LE CONSEIL MUNICIPAL, APRES EN AVOIR DELIBERE PAR :

27 VOIX	POUR
0 VOIX	CONTRE
0 VOIX	ABSTENTION

DÉCIDE d’autoriser Monsieur le maire, Bernard ROMIER à signer l’acte de cession à titre gratuit desdits terrains devant Notaire par les propriétaires, la SCI Le Coteau de la Chaudanne au bénéfice de la commune

DÉCIDE que les frais s’y rapportant seront pris en charge par la Commune,

DÉCIDE d’autoriser Monsieur le maire à signer les actes et tous documents s’y rapportant

DIT que les crédits budgétaires correspondants sont prévus au BP 2018

-FAIT LES : JOUR, MOIS ET AN QUE CI-DESSUS

ONT SIGNE AU REGISTRE LES MEMBRES PRESENTS

POUR COPIE CERTIFIEE CONFORME

Bernard ROMIER,
Maire de Grézieu-La-Varenne